

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LISETTE LTÉE	Numéro de permis 2006542	Date d'inspection Le 24 septembre 2021
Nom de l'établissement Garderie Lisette Ltée		Numéro de téléphone (506) 577-8208
Adresse 36 rue Brun Cap-Pelé NB E4N 1N4		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Maryse Léger		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	11(c)(ii)	23 sept. 2021	23 sept. 2021
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : a) les dossiers financiers. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(a)	23 sept. 2021	23 sept. 2021
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	33(2)	23 sept. 2021	23 sept. 2021

Commentaires généraux
Les preuves de conformité ont été envoyées par courriel. Aucune visite n'a été effectuée sur les lieux.
Toutes les exigences pour le renouvellement ont été satisfaites.

original signé par
Maryse Léger

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 septembre 2021

Date

original signé par
Lise Cormier

Le 24 septembre 2021

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date